









Embarquez sur le plus grand voilier du monde. Le **Club Med 2** est un cinq-mâts intimiste, dont le faible tirant d'eau lui permet d'aller là où d'autres ne vont pas. L'été en Méditerranée, il traverse l'Atlantique à l'automne pour croiser en hiver au plus proche des plages paradisiaques des Caraïbes et d'Amérique Centrale.









# 

#### 1. MATIN SEREIN

Sous la voilure du pont supérieur Grenadines, reconnectez corps et esprit en douceur lors d'une séance matinale de réveil musculaire, vue à 360° sur les eaux indigo des mers du Sud ou de la Méditerranée.

#### 2. PIQUE-NIQUE AUX LANGOUSTES

Le pique-nique Signature du Club Med 2, spécialement dressé par l'équipage sur une plage enchanteresse des Caraïbes. Les pieds dans le sable blanc, savourez des langoustes grillées en contemplant le bateau qui tangue paisiblement à l'horizon.

#### 3. GLISSE EN HAUTE MER

C'est une expérience inoubliable que de s'élancer depuis le hall nautique en bi-ski, wakeboard ou planche à voile pour une séance de glisse dans les plus belles baies de la planète.

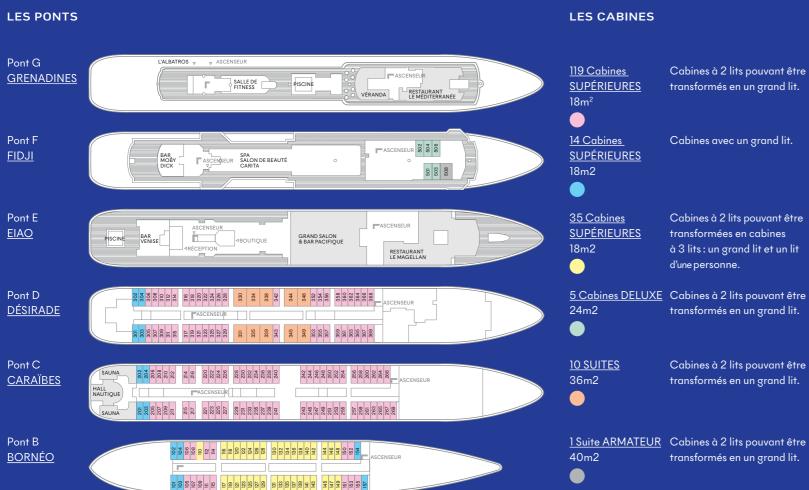
### 4. COMMANDANT PRÉVENANT

Sur ce cinq-mâts à taille humaine, le commandant et ses officiers incarnent la convivialité et l'esprit Club Med. À ses côtés, découvrez les coulisses du Club Med 2 lors d'une visite de la passerelle puis rêvez au dîner alors qu'il narre avec passion ses aventures de navigation.

### 5. DÉPART MYTHIQUE

Le soleil tombe dans la mer alors que le bateau appareille vers sa prochaine destination. Une coupe de champagne à la main, bercé par un groupe de musique live, laissez-vous griser par la brise marine qui se lève doucement. Avant de danser jusqu'au bout de la nuit sous les voiles et les étoiles.

# GUIDE PRATIQUE





# **DOUCE LANGUEUR**

Sur l'un des 8 ponts en teck, il est temps de dévorer un livre ou simplement lézarder au soleil sur les transats orientés vers l'horizon. Avant de plonger dans l'une des deux piscines ou de savourer un massage au Spa by CARITA.

## DÉCOUVERTE FACILE

Au mouillage, les 2 beachers assurent une navette constante entre le voilier et la terre pour partir en exploration ou paresser sur les plus belles plages.

# DYNAMIQUE CONTEMPLATION Sur le pont supérieur, la

plus belle salle de sport du monde offre chaque jour un nouveau panorama à 360°. L'espace fitness, un lieu idéal pour une séance de running, vélo ou stretching.

## TABLE D'EXCEPTION

Ce matin, viennoiseries et douce rêverie devant la baie où le bateau a jeté l'ancre. Au déjeuner, c'est un délicieux espadon que le Chef fera griller sur le grand barbecue. On prolonge la magie? Ce soir, dîner de gala à la table du Commandant.



### **COMME À LA MAISON**

Avec leur design sobre et élégant inspiré des grands navigateurs et de leurs voyages, les cabines fonctionnelles et spacieuses ont toutes une vue mer avec 2 hublots.



## **SPORTS NAUTIQUES**

À la poupe du Club Med 2, une plateforme unique s'abaisse sur l'eau. C'est le hall nautique; kayaks, planches à voiles ou de paddle, un bateau de tractage pour glisser en wakeboard ou en ski. Deux bateaux semi-rigides voguent également deux fois par jour vers les plus beaux spots de snorkeling.

# CROISIÈRES THÉMATIQUES



### **FAMILLES**

En période de vacances scolaires, le Club Med 2 s'adapte aux petits G.M®. Avec eux, découvrez la vallée des papillons à Rhodes, nagez avec les raies à Antigua. De retour à bord, nos G.O® experts prennent le relais pour encadrer vos moussaillons.



### GOLF

Un pro PGA présent à bord durant toute la croisière vous encadre, entre cours théoriques et pratique technique sur les plus beaux greens de Méditerranée et des Caraïbes.



#### MINI-CROISIÈRES

Au départ de Nice, larguez les amarres le temps d'un long week end et émerveillez-vous devant Portofino, Saint Tropez et les côtes corses.



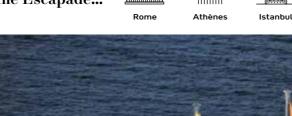
### **TRANSATLANTIQUE**

À l'automne et au printemps, le navire hisse ses voiles pour entamer une traversée de légende. Escale de ravitaillement aux Açores, observation des baleines ou méditation devant les flots infinis... une expérience unique pour rallier les mers chaudes des Tropiques.

Prolongez votre croisière le temps d'une Escapade...









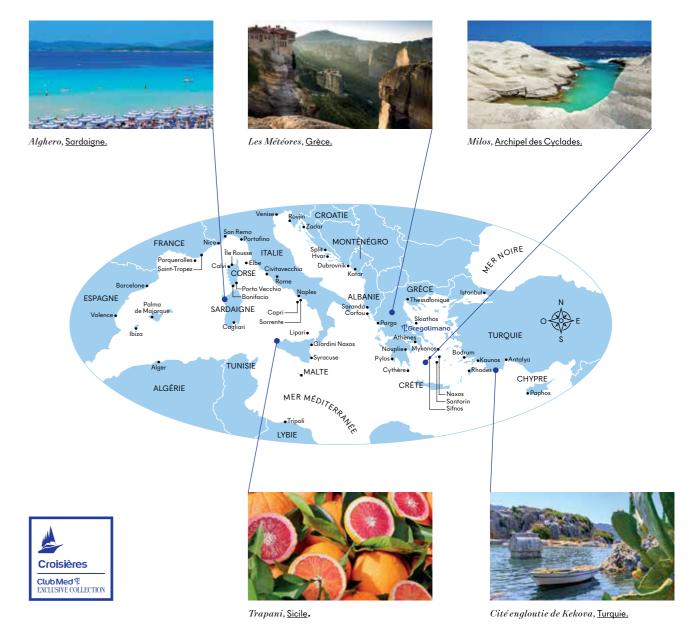




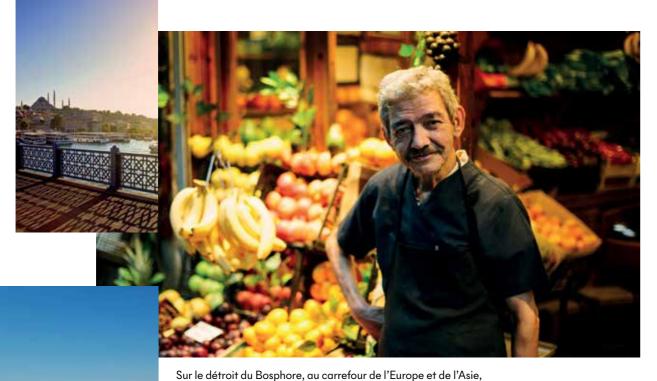






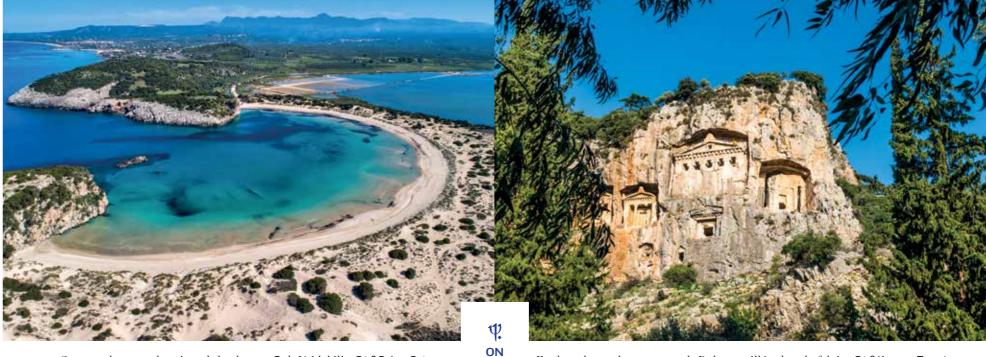


# L'ESCALE À ISTANBUL



l'ancienne Constantinople reflète les influences culturelles des nombreux empires qui γ ont régné Le Club Med 2 s'amarrera à quai au pied de Sultanahmet, un point de départ idéal pour découvrir les richesses de la ville.

Des incontournables comme la Basilique Sainte Sophie et la Mosquée Bleue aux quartiers plus branchés et pittoresques comme Beyoglu, vous allez adorer les vibrations stambouliotes. Perdez-vous dans les marchés colorés, chinez des antiquités dans le Grand Bazar, goutez aux délicieux mezzés ou à un thé traditionnel.



Savourer le spectacle unique de la plage en Ω de Voidokilia. Où? Pylos, Grèce.

Explorer les tombes rupestres de Dalyan, taillées dans la falaise. Où? Kaunos, Turquie.



Suivre les traces du film Mamma Mia! Où? Skiathos, Grèce.

Chasser les Trinacria ouvragés, emblèmes siciliens. Où? Taormina, Sicile.

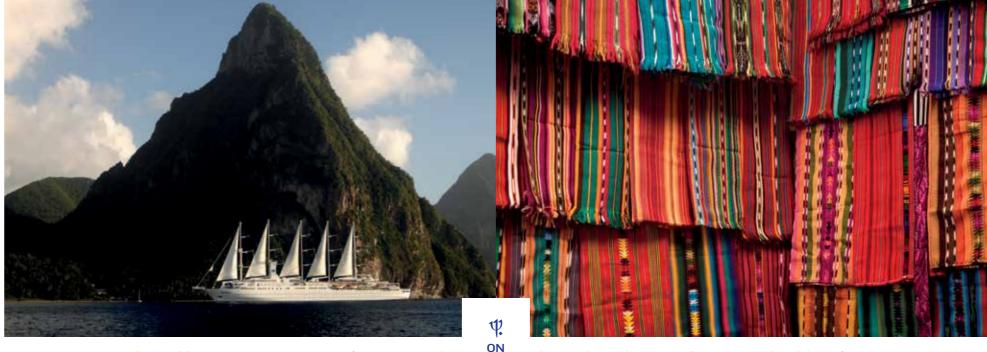




# LE DELTA DE L'ORÉNOQUE



Réveillez l'explorateur qui sommeille en vous. À l'est du Venezuela, le fleuve Orénoque termine sa course dans l'océan Atlantique en formant un gigantesque delta. Remontez les méandres de ce labyrinthe aquatique à la rencontre d'une faune exceptionnelle. Jaguars, caïmans, singes hurleurs, dauphins d'eau douce, toucans et colibris cohabitent sous la canopée et sur les berges du puissant fleuve. Le point d'orgue de votre expédition? Une rencontre authentique avec le peuple indien Warao, vivant en parfaite harmonie avec la forêt équatoriale.



Se sentir minuscule au pied de majestueux pitons protégés. Où? Sainte Lucie, Antilles.

AIME

Chiner sur les marchés typiques d'une ancienne colonie belge. Où? Santo Tomás, Guatemala.



S'initier aux percussions mélodieuses du Steel Drum. Où?  $\underline{\text{Trinidad et Tobago.}}$ 

Explorer une ancienne cité portuaire antique maya. Où? <u>Tulum, Mexique.</u>

## CONDITIONS **PARTICULIÈRES DE VENTE**

FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR <u>DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT</u>

La combinaison de services de voyage aui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octrovés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. La société CLUB MED et, le cas échéant, le détaillant, seront entièrement responsables de la bonne comme l'exige la loi, la société CLUB MED et, le cas échéant le détaillant, disposent d'une protection afir de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme : Les voyageurs recevront toutes les information

essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. l'organisateur ainsi que le détaillant sont respon

sables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de

de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détailla

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, movennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentair

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explici tement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contro si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspo

payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre aue le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et iustifiable: Si après le début du forfait des éléments impor

tants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, aue

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction d'inexécution ou de mauvaise exécution des services

#### L'ORGANISATEUR OUL E DÉTAILLANT DOIT APPORTER LINE AIDE SILE VOYAGELIR EST EN DIFFICULTÉ.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés, Si organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voγageurs est garant bilité auprès de APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie Financière APST, 15, avenue Carnot F-75017 Paris, info@apst.

travel, 01 44 09 25 35) si des services leur sont refusés raison de l'insolvabilité de CLUB MED.

[Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit natio nal: legifrance. gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/

NB: En cas de vente par un détaillant (agence agréée ou agence franchisée), ses coordonnées ainsi que celles de l'organisme auprès duquel il a souscrit une protection contre l'insolvabilité (garantie financière) vous sont communiquées sur le contrat

#### NEORMATIONS CONTRACTUELLES COMPLÉMENTAIRES FOURNIES PAR CLUB MED

es meilleurs délais au Club Med par le biais du qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du formément au II de l'article L 211-16 du Code du Tourisme».

 En cas de difficulté, le voyageur peut contacter le représentant local du Club Med par le biais des coordonnées indiquées dans la rubrique Voyage de votre Contrat de vente.

- Conformément à l'article L 211-11 du Code du Tourisme, la cession est possible, tant que le contrat n'a pas produit effet, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous et jusqu'à 7 jours du départ. La cession doit être notifiée par le cédant par Toute réclamation doit être adressée au Club

jours, le Voyageur peut saisir le Médiateur du Tourisme

et du Voyage » sur le site mtv.travel ou webgate.ec.europa.eu/odr si la réservation est effectuée en ligne.

es conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de forfaits touristiques sont régies par les articles L. 211 et suivants et R. 211-1 du Code du tourisme.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

#### PRÉAMBULE

L'offre de vente de Croisières est régie par les modifient les Conditions Générales de Vente, Elles définissent les conditions d'achat des prestations proposées à bord du Club Med 2, en agence, sur internet et par téléphone. Elles constituent une partie de l'information préalable visée à l'article R.211-4 du Code du Tourisme, l'ensemble des informations relatives aux programmes des croisières et des prestations étant disponibles et consultables sur le site internet www.clubmed.fr. L'ensemble de ces informations a vocation à informer les G.M®, contenu des prestations proposées relatives au ransport, au séjour à bord de Club Med 2 ("Bateau") notamment les principales caractéristiques du Bateau, situation des Cabines et leur niveau de confort, les différents loisirs et activités sportives), du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de modification du Contrat ainsi que des conditions de franchissement des frontières Les conditions de transports maritimes sont régies par le contrat de passage figurant au dos du billet de passage remis au G.M® dans les conditions précisées ci-après à l'article 9. Les caractéristiques du vovage/séiour. les Conditions Générales de Vente, les présentes Conditions Particulières de vente, le programme, le devis, la proposition de Club Med® seront contractuels dès l'acceptation du Contrat de vente par le G.M®. En l'absence de brochure, de devis, et proposition, le Contrat de vente constitue, avant sa signature ou son exécution (paiement de l'acompte), l'information préalable

visée par l'article R.211-7 du code du tourisme. Le Club Med® se réserve toutefois expressémen la possibilité d'apporter des modifications aux informations (telles que les informations relatives au prix et au contenu des prestations de transport, de itinéraires et des escales ainsi que du séjour proposé à bord du Bateau) figurant sur ces différents support d'information, dans les conditions définies ci-après

> Les présentes conditions particulières prévalant en cas de contradiction sur les Conditions Générales

#### 1. FORFAITS CLUB

Le Club Med® propose à ses G.M® des Forfaits maritime) à bord du Bateau (avec ou sans le transport aérien, dans cette dernière hypothèse les séjours étant alors dénommés "Port-Port"). Ces forfaits constituent un produit unique et indivisible dont le contenu. l'itinéraire de la croisière et le prix sont détaillés sur le site www.clubmed.fr (ci-après

À l'accasion d'un séjour Part-Part sauf haraires particuliers précisés sur la convocation adressée au de 16h et l'heure de débarquement entre 9h et 11

Par exception, un G.M® pourra embarquer sur le Bateau en cours de croisière, lors d'une escale du département Croisières du Club Med® et du paiement par le G.M® de l'intégralité du prix de la roisière correspondante, ce quand bien même il aurait manaué certaines escales

#### 1.1 SÉJOUR À BORD DU BATEAU

 une semaine (7 nuits sauf exceptions mentionnées dans le Calendrier et Prix) ou plusieur semaines de séjour sur le Bateau, temps de transport aérien compris pour les Forfaits avec transport

 la pension complète durant le séjour dîner, ainsi que le Forfait "Bar & Snacking" offrant le champagne à la coupe au(x) bar(s) à 18h et les nations au bar et mini réfrigérateur, hors nations à la carte /payantes indiquées comme telles sur place).

 les activités sportives indiquées sur internet et rappelées dans le mail de confirmation de la réservation, les services habituels du Club Med® tels que cabinets littéraires, animations et soirées. Les prestations non présentées comme incluses dans le Forfait s'entendent de fait, en option et selon les disponibilités (il s'agit notamment des excursions (étant rappelé que celles proposées en début et en fin de croisière ne seront possibles au'en fonction prestations Spa et de bien-être, de l'Espace Soin Coiffure). Les prestations avec supplément sont en toute hypothèse identifiée comme telles sur internet et sur place sur le bateau. Les excursions achetées à la réservation sont soumises à un nombre minimal de 8 participants. Si ce nombre minimal requis n'est pas atteint, cela sera un motif valable d'annulation par le Club Med® sans que cela puisse ouvrir droit à une quelconque indemnisation à quelque titre que ce soi pour le G.M®, seule l'excursion déjà payée lui étant remboursée. Les excursions peuvent également être

carburantes sont susceptibles de modification les conditions fixées à l'article 4 des Condition Générales de Vente en vigueur et des présentes

soumises à nombre maximal de participants

par jour (à l'exception du jour d'embarquement et de débarquement y compris pour les Forfaits "avec transport" notamment en raison des horaires de transport), et comprend le vin (à l'exclusion des vins proposés à la carte) au déjeuner et au dîner. Demandes particulières du G.M®

Le G.M® peut adresser à l'organisateur une demande spéciale ou exprimer un besoin particulie spécial, personne à mobilité réduite, bébé, ...), qui sera traitée au cas par cas. La demande ne sera et acceptation écrite de Club Med® et/ou du transporteur aérien et sous réserve que le demandeu remplisse les conditions aui lui auront été posées le cas échéant. En tout état de cause toute demande d'assistance en matière de transport doit impérative ment être signalée à votre agence (handicap, forte corpulence, etc...) au plus tard 72h avant le départ et en tout état de cause avant l'achat et l'émission des

#### Personnes à mobilité réduite :

d'une maladie, d'un handicap physique ou mental : es handicapées ou personnes à mobilité réservation au Club Med® le besoin d'une assistance

plus complètes, relatives aux besoins spécifiques en matière d'hébergement, d'assise ou de services personne doit bénéficier soient comm oute réservation afin que le Club Med® puisse s'assurer de sa capacité à remplir son obligation de transport dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes pour la personne concernée et celles des autres passagers. Ces informations seront traitées dans les meilleurs délais par Club Med® après leur communication par écrit en agence. Le Club Med® peut en cas de nécessité exiger que les personnes non autonomes partent avec une personne qui sera en mesure de leur apporter sur place lors de leur séjour, l'aide et l'assistance que requiert leur état de santé et qui serait nécessaire pour assurer le bon déroulement du séjour. Le Club ersonnes non autonomes l'assistance utile lors de 'embarquement, le débarquement et à bord, qui ne pourra toutefois remplacer l'assistance individualisée d'un accompagnant, c'est pourquoi la présence d'ur accompagnant est dans tous les cas vivement recommandés. Le Club Med® ne sera pas responsable des refus d'embarquement des G.M® qui n'auraient pas correctement signalé leurs besoins lors de la réservation. Le Club Med® se réserve le droit de refuser à bord une personne non autonome pour des raisons de sécurité, d'infrastructures inappropriées ou dont l'état de santé nécessiterait des soins parti culiers que le Club Med® ne serait pas en mesure de fournir. La descente à terre/les escales dans certains des conditions sûres particulièrement lors d'un

débarquement en navette, ne permettant pas de ce fait aux personnes d'effectuer les escales. La liste de ces ports est disponible sur demande écrite Contre-indications médicales: De facon générale tous les passagers doivent s'assurer qu'ils son médicalement et physiquement capables d'effectuer une croisière sans mettre en danger leur vie ou celle des autres passagers. Le Club Med® et/ou le commandant de bord se réservent le droit de refuser de transporter tout passager dont la présence à bord pourrait être préjudiciable à la sécurité des autres uchés par le bateau. Le commandant et/ou le d'embarquer ou de débarquer le ou les passagers dans tout port touché par le bateau, confiner le ou les passagers dans une cabine du service médical de bord, à l'hôpital ou autres institutions similaires si le médecin de bord l'estime nécessaire, faire administrer par le médecin tous médicaments ou substances admises. Le passager supportera tous les coûts induits notamment la prise en charge des consultations. des médicaments, du rapatriement. Le passager ne sera en aucun cas fondé à réclamer des indemnit

s'avérer nécessaires selon les croisières. Adressez-vous

et/ou dommages et intérêts, ou encore le rembour

1.2.2 des Conditions Générales de Vente, il est sont compris dans le prix des Forfaits avec transpo sauf indication contraire. Les vols affrétés par le Club Med® peuvent s'effectuer de jour comme de nuit, le premier et le dernier jour du voyage étant consacrés au transport. Le Club Med® n'ayant pas la maîtrise du choix des horaires, il ne saurait être tenu pour responsable en cas de départ tardif et/ou de retour matinal le premier et/ou le dernier jour.

#### 1.3. TRANSFERTS

1.3.1. Transfert jusqu'au port d'embarquement Les transferts aéroport/port ne sont pas assurés po

Club Med® et demeurent à la charge du G.M® pour les Forfaits Croisière réservés sans transpor

souscrit en plus du Forfait Croisière, le transfert Un transfert avec supplément pourra toutefois être proposé dans certains cas au moment de la réservation (se renseigner).

1.4. EXTENSIONS DE SÉJOUR EN RESORT

Un séjour en Resort peut être réalisé avant

effectuée auprès de votre agence de voyages.

ou après une Croisière, la réservation devant être

2 COMMENT CALCULER VOTRE FORFAIT Les prix figurant dans le « Calendrier et prix annuelle, voir l'article 2.1 des Conditions Générale sans transport, d'une durée de 2 à 14 nuits. Ils sont cabine Club pont B sur la base d'une occupation double et incluent les frais d'escales ainsi aue pour les Forfaits vendus avec transport, les transferts. les taxes d'aéroport, d'assurance, de sécurité, de solidarité, les surcharges carburant. Les taxes sont susceptibles de modification conformémen aux Conditions de vente (détail des prix adultes et enfants par pont sur le site internet clubmed fr: au 0810 810 810 (Service 0.05€/min + pri appel) ou dans votre agence). Les prix figurant Hiver 2018/2019 ont été respectivement établis en vigueur à la date du 7 septembre 2017 et du 8 septembre 2017. Pour le prix des croisières de saisons ultérieures cette date sera indiquée dans le «Calendrier et prix des Croisières» disponible en agence et sur internet. Le Club Med® se réserve xpressément la possibilité de réviser ses prix à la hausse afin de tenir compte :

du carburant (y compris celui du Bateau) des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que les taxes d'atterrissage d'embarauement, de débarauement dans les port ou bien la majoration de la taxe de l'aviation civile des taux de change appliaués au Forfai considéré. Pour la partie Bateau, la hausse répercutée sera ainsi calculée : variation du cours du carburant (suivant l'indice MGO), et pour un cours converti du dollar américain à l'euro en fonction du cours des devises, appliquée aux prévisions de consommation du bateau pour le moi de la croisière, et répartie par passager. En cas de

variation des éléments ainsi définis, le Club Med®

sur ses prix (étant entendu que la variation du taux

Pour les G.M® déjà inscrits à 30 jours et plus avant

intervenir au cours des 20 jours précédant la date

3. COMMENT RÉGLER VOTRE FORFAIT

Conditions Générales de Vente en vigueur.

que les termes "annulation" et "pénalités". Les

offres de dernière minute (« ODM ») proposées

Reportez-vous aux dispositions du chapitre 3 des

La baisse sera répercutée en cas de variation de

pourra répercuter intégralement cette variation

de change ne s'apprécie que sur les prestations

sement de la partie du voyage non consommé.

- Paris: Europ Assistance. Tél.: 0141858486 - AP-HP ligne Santé Voyages (Hôpital Bichat Claude Bernard) Tél: 01 45 25 78 82 ou 01 45 25.88.86

Et consultez le site Internet du Ministère des Affaires étrangères : diplomatie.gouv.fr

1.2 TRANSPORT AÉRIEN JUSQU'AU PORT Sans préjudice des dispositions du paragraphe

> 4. MODIFICATIONS, ANNULATIONS **ET/OU RÉSILIATIONS ET CESSIONS** portez-vous aux dispositions du chapitre 4 de Il est préalablement rappelé que le G.M® ne bénéficie pas du droit de rétractation pour l'achat de prestations touristiques conformément à l'articl L.121-21-8 du Code de la consommatio Les termes "résiliation" et "indemnités de résiliation" ont respectivement la même signification

de départ prévue

ces mêmes indices.

exclusivement sur le site internet www.clubmed fr sont soumises à des conditions de modification et d'annulation particulières disponibles sur le cans préjudice de l'application des disposition

1.3.2. Transfert Port/Resort (ou Village/Port) du chapitre 4 des Conditions Générales de Vente Dans l'hypothèse d'un Forfait Séjour en Resort en vigueur au moment de la réservation, il est

précisé que le contenu des croisières et les escale peuvent être annulés ou modifiés sans préavis no (déplacements officiels, manifestations culturelle ou sportives, événements politiques, mesures de sécurité, etc.) ou conditions climatiques (par exemple les sports nautiques durant la période de moussons), à l'occasion desauels les destinations prévues sont impossibles d'accès. Dès lors que ce modifications affecteront de manière substantiel un élément fondamental du Forfait le Club Med® en informera le G.M®.

Concernant les produits de l'Espace Découverte, il est rappelé au'un nombre insuffisant de partici pants, tel que ce nombre sera indiqué, constituero ın motif valable d'annulation par le <u>Club Med®</u>

sans que cette annulation ouvre droit à indemnis En l'absence de places disponibles sur les vols affrétés, le Club Med® pourra être amené à propose un complément d'offre en vols spéciaux à la même date ou à une autre date, entraînant le cas échéant une modification de la durée de la croisière par rapport à celle mentionnée au Calendrier et Prix et occasionner un supplément ou une minoration de prix, qui sera indiqué au G.M® préalablement à la conclusion de son Contrat. 5 PROLONGATION EN RESORT Sous réserve de disponibilité et du bon accom plissement par le G.M® des formalités requises en

natière de visas et/ou vaccins, une prolongation du

lendrier et Prix. Le règlement devra être effectué

à bord en totalité et en euros. Aucun règle

vente ne nourra être effectué

#### par un tiers dans l'un quelconque de nos points de 6. DÉSISTEMENT EN COURS DE FORFAIT Une interruption du Forfait à l'occasion d'une

du coût des transports, lié notamment au coût escale et/ou la renonciation à certains services compris dans le Forfait ou acquittés en supplémen du prix du Forfait lors de la réservation (tels que stages, excursions, etc.) ne pourront donner lie à une demande de remboursement ou d'avo de bord ne peut en aucun cas être considérée titre que ce soit.

#### 7. RESPONSABILITÉ

Reportez-vous aux dispositions du chapitre 12 des Conditions Générales de Vente en vigueur Le transport des passagers et de leurs bagage par voie maritime est régi par la conventio d'Athènes de 1974 et de Londres de 1976 tel que vant l'embarquement et que le G.M® déclar accepter. La convention d'Athènes limite la sponsabilité du transporteur en cas de décès o aux bagages et objets de valeur. La limitation de esponsabilité bénéficie à Club Med® dans le

#### 8. RÉCLAMATIONS Les réclamations relatives au Forfait devront

être adressées par le G M® par tout moven permettant d'en accuser réception dans les 30 jours suivant la fin de la consommation du Forfa ou sur internet en remplissant le formulaire mis à sa disposition dans la rubrique « Contact » du ite clubmed.fr. Les réclamations mettant en je du Club Med® devront avoir fait l'objet d'une auprès du transporteur si le litige intervient duran Club Med®. Après avoir saisi le Service Relation Clients et à défaut de réponse mutuellemer satisfaisante dans un délai de 60 jours, le G.M peu saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (Bl 80 303 75 823 Paris Cedex 17) dont les modalité de saisine sont disponibles sur le site : www. mtv. travel. Les réclamations portant uniquement sur les modalités d'une réservation effectuée en lign peuvent être adressées via la plateforme http:

que ces réclamations devront être adressées Tour Ariane - La Défense 9 - 92088 Paris La

#### 9. FORMALITÉS

asseport et visas : reportez-vous aux dispositions vigueur, à la page "Informations pratiques" (rubrique PASSEPORT, VISAS) du site internet www.clubmed Documents de Voyage : le G.M® recevra avant

son départ son Contrat, sa Convocation détaillant les

dates, lieux et horaires du voyage ainsi que le billet de passage, ce dernier étant indispensable pour embarquer. Le G.M® devra communiquer les informations utiles relevant de son Passeport et de son ESTA (pour les croisières avec escale(s) aux USA) à son agence de voyages lors de la réservation. Les horaires des vols et les noms des compagnies aériennes indiqués sur le Contrat de vente sont sous réserve de modification sur le Rendez-vous Vacances. Santé : Il ne peut être qui serait enceinte de 28 semaines ou plus à la fin de a croisière. Les passagères qui seraient enceintes de moins de 28 semaines à la fin de la croisière, doivent être munies au moment de l'embarauement d'un certificat médical confirmant leur aptitude au voyage par mer. A défaut le Club Med® et/ou le commandai se réservent le droit de refuser leur accès a bord, sans que cela puisse ouvrir un quelconque droit à dédommagement, ni au remboursement des sommes versées Le Club Med® se réserve le droit d'exiger au moment de la réservation la présentation d'une attestation confirmant son aptitude à participer à la croisière. Vaccinations - santé - aptitude au voyag eportez-vous à la rubrique "Santé" du Trident® vigueur au moment de la réservation ou sur le site

Les G.Ms® aγant des allergies connues ou des faire part dès leur arrivé, au Responsable Restaurant ou au Chef de cuisine selon les modalités qui lui sont indiquées sur place.

#### 10. DONNÉES À CARACTÈRE

PERSONNEL - CONFIDENTIALITÉ

Reportez-vous aux dispositions du chapitre 14 des Conditions Générales de Vente en vigueur. n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, haque G.M® dispose d'un droit strictement personne d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux informations le concernant. S'agissant d'un droit strictement personnel, le droit d'accès et de rectification ne pourra être exercé que par son titulaire iustifiant de son identité ou par son représentant légal s'il s'agit d'un mineur ou d'un incapable majeur. Il urra s'exercer par lettre simple adressée au Service Relation Clients dont l'adresse figure au chapitre 8

#### 11. SPORTS

Reportez-vous aux informations disponibles sur <u>le site</u> nternet www.clubmed.fr. sauf indication contraire. Ouverture du hall nautique dont la plongée libre) en fonction des conditions climatiques et/ou des décisions des autorités locales.

#### 12. LOGEMENT

Il est rappelé que le principe du logement à bord du Bateau, dit "à l'Unité", est un logement à partage avec un autre G.M® inscrit sur le même bulletin de vente et/ ou dossier de réservation, il n'est donc accessible qu'aux familles ou aux G.M® se connaissant. Pour les personnes inscrites seules sur un bulletin de vente et/ou dossier de réservation, le logement est donc ventuellement, selon la date de séjour, un suppléme de prix à payer). Compte tenu du principe du logement l'Unité, un enfant (de moins de 12 ans) devra être logé soit dans une Cabine à partager avec ses parents et/ ou accompagnant(s), soit dans une Cabine individuelle donnant lieu au paiement d'un supplément single. En tout état de cause, les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents et/ou accompagnant(s) pendant toute la durée du séjour et il apparde plus de 12 ans peut (vent) effectivement loger seul (s dans une Cabine en occupation à 1. Le Club Med® propose à cet égard en fonction des disponibilités et oyennant une minoration de prix (cf. Calendrier et Prix), des Cabines famille et/ou en occupation à 3 mais Le numéro de cabine précisé sur le Contrat n'est

donné au'à titre indicatif. le Club Med® se réservant

la possibilité de changer l'attribution des cabines dans une même catégorie de confort.

l'hôtel, conditions de la restauration) en dehors du Bateau sont celles précisées dans le programme du

#### 13. ENFANTS

Sans préjudice de l'application des dispositions d chapitre 5 des Conditions Générales de Vente en vi gueur, il est précisé que les enfants ne sont acceptés à bord qu'à partir de 8 ans, sans encadrement ni prestations particulières. Ils sont entièrement à la charge de leurs parents et/ou accompagnant(s'

14. ANIMALIX Le Club Med® est désolé de ne pouvoir accueillir chiens d'assistance reconnus nécessaires (un justificat remis par la personne au Club Med) aux personnes réserve (i) au'ils soient acceptés par les compagnies aériennes lors du trajet et qu'aucune quarantaine ne soit imposée par le pays d'accueil (ii) et que le Club Med ait été dûment informé lors de la réservation Les personnes accompagnées d'un chien d'assistance reconnu devront obligatoirement présenter au Club Med avant la date de départ, leur carte d'invalidité (article L.241-3 du CASF) ainsi que le contrat de mise l'action sociale et des familles (CASF)). Le Club Med® plémentaire permettant de justifier l'assistance d'un réglementaires. À défaut de présenter les documents reauis, le contrat de voyage sera considéré comme annulé du fait du G.M à la date du début de séiour.

#### 15. ASSISTANCE/ASSURANCE

Préalablement il est précisé qu'à destination, en cas de difficultés ou de non-conformité à signaler, le G.M. dispose d'une assistance aux coordonnées indiquées sur le contrat de vente.

Reportez-vous aux dispositions du chapitre 15 et 16 des Conditions Générales de Vente en vigueur. Nous vous recommandons vivement de souscrire Med® offre la possibilité de souscrire une assurance encourus lors de votre voyage tels que notamment. sans aue cette liste soit limitative : annulation, bagages, retour anticipé. Pour les détails de cette offre modalités de souscription et étendues des garanties) rapprochez-vous de votre agent de voyage.

#### 16. VALEURS

Les objets de valeur, papiers d'identité ou bijoux ne doivent pas être laissés sans surveillance dans Chaque Cabine est dotée d'un mini coffre dans n'excédant pas 1 000 euros et des objets d'une valeu maximum de 2 500 euros. Au-delà, la mise au coffr principal à la réception doit être demandée.

#### 17 PHOTOS ET ILLUSTRATIONS

Le Club Med® fait ses meilleurs efforts pour fourni des photos et illustrations permettant au G.M. d'avoi un apercu des prestations proposées. Ces photos et illustrations ont pour objet de donner une idée de la le Club Med® au-delà de cet objet

# CONDITIONS DE VENTE CLUB MED

du 04 OCTOBRE 2018. Valables jusqu'à nouvelle mise à jour, la date d'édition faisant foi. Les présentes Conditions Générales et Particulière

annulent et remplacent les Conditions Générales et Particulières des éditions antérieures. Club Med SAS, 11rue de Cambrai 75957 Paris

Cedex 19 - France, Tél : +33,1,53,35,35,53 - Fax +33.1.53.35.36.16 - www.clubmed.com. Société po Actions Simplifiée au capital de 149 704 804 € - 572 intracom: FR56 572185684. RCP n° AA.992.497 GENERAL LASSURANCES JARD 2 rue Pillet-Will - F-75456 Paris Cedex 9. Garantie Financière APS, 15 avenue Carnot - F-75017 Pari

